

FEVRIER 2017

WAYMEL Juliette  
ZAMBETTAKIS Catherine

Avec la collaboration de  
GUYADER Dominique

# Observatoire des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie

## Bilan 2016

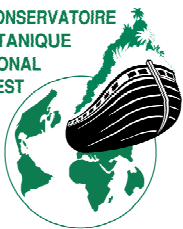


Photo : J. Waymel

Conservatoire Botanique National



CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE  
NATIONAL  
DE BREST



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
NORMANDIE



RÉGION  
NORMANDIE

Le comité régional de suivi des espèces invasives a été créé en 2007 à l'initiative de la DREAL de Basse-Normandie et de la Région. En 2013 la stratégie de lutte contre ces espèces est mise en place sur le territoire et est actuellement en cours de révision pour intégrer l'ensemble de la Normandie. Concernant les plantes vasculaires, le Conservatoire Botanique National de Brest (CBN de Brest) a été désigné comme « référent flore » sur cette thématique. En effet, les moyens disponibles engagés par le CBN sur l'ensemble de la région (botanistes, réseau de partenaires et de bénévoles, base de données) permettent de mettre en œuvre un observatoire des plantes invasives sur le territoire régional.

Ce bilan annuel a pour objectifs de :

- Dresser un état des lieux de la connaissance des populations de plantes invasives sur le territoire régional ;
- Maintenir une veille sur les populations et leur évolution ;
- Mettre en avant des éléments marquants et ainsi alerter les acteurs de la préservation des milieux naturels : DREAL, Région, Départements, Conservatoires des Espaces Naturels de Normandie, gestionnaires, communes...) sur les découvertes ou sur les évolutions préoccupantes.

## Rappel de la situation en Basse-Normandie

### ▪ Les plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie

En Basse-Normandie, on dénombre **2678 plantes vasculaires<sup>1</sup>**. La multiplication des échanges entre les pays et les continents a conduit à importer, volontairement ou fortuitement, de plus en plus d'espèces provenant de territoires plus ou moins éloignés. On considère en Basse-Normandie que **527 sont des plantes non indigènes (ou exotiques) soit 20% de notre flore régionale** (fig 1).

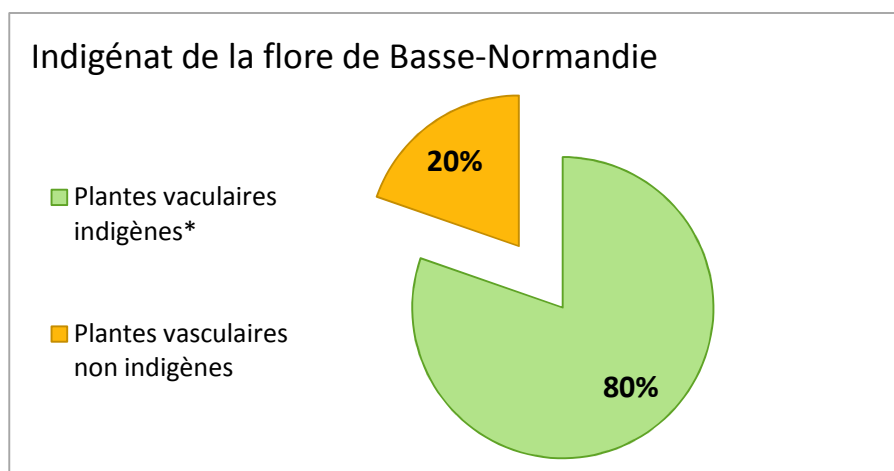


Fig 1 : Répartition des plantes vasculaires selon leur indigénat. Dans ce graphique sont considérées comme indigènes les plantes assimilées indigènes, celles dont l'indigénat est inconnu ou incertain et celles qui présentes historiquement sont non revues récemment.

Parmi ces plantes non indigènes, certaines s'étendent dans les milieux naturels et constituent les « plantes naturalisées »<sup>2</sup>. Parmi celles-ci, on estime qu'environ 1% des espèces végétales non indigènes d'un territoire sont susceptibles de développer un caractère envahissant (Branquart et Fried, 2016), c'est-à-dire de former des populations parfois très denses, se dispersant massivement

<sup>1</sup> Catalogue de la flore vasculaire de Basse-Normandie (mai 2015) disponible sur le site internet du CBN de Brest (<http://www.cbnbrest.fr/site/html/botaniste/outils.html#cat>)

<sup>2</sup> Se dit d'une plante non indigène poussant spontanément, qui persiste après une durée minimale de 10 ans d'observation dans une même station.

sans intervention directe de l'être humain dans les milieux naturels et pouvant alors causer des nuisances.

La progression importante des espèces invasives s'observe globalement depuis 1970. Elle résulte principalement de la dégradation généralisée de l'environnement qui facilite leur émergence par déstabilisation des écosystèmes, pollution et apport de nutriments, altération des habitats naturels et changement climatique (Branquart et Fried, 2016).

En Basse-Normandie, **36 plantes non indigènes présentent un caractère envahissant** et **61 sont surveillées sur le territoire**<sup>3</sup> (fig 2). 5 plantes s'ajoutent à cette liste. Elles concernent des plantes absentes de Basse-Normandie, mais déterminées comme invasives avérées dans un département directement limitrophe et qui présentent un risque d'apparition prochaine du fait de leur dynamique d'extension (peut être non encore détectées !).

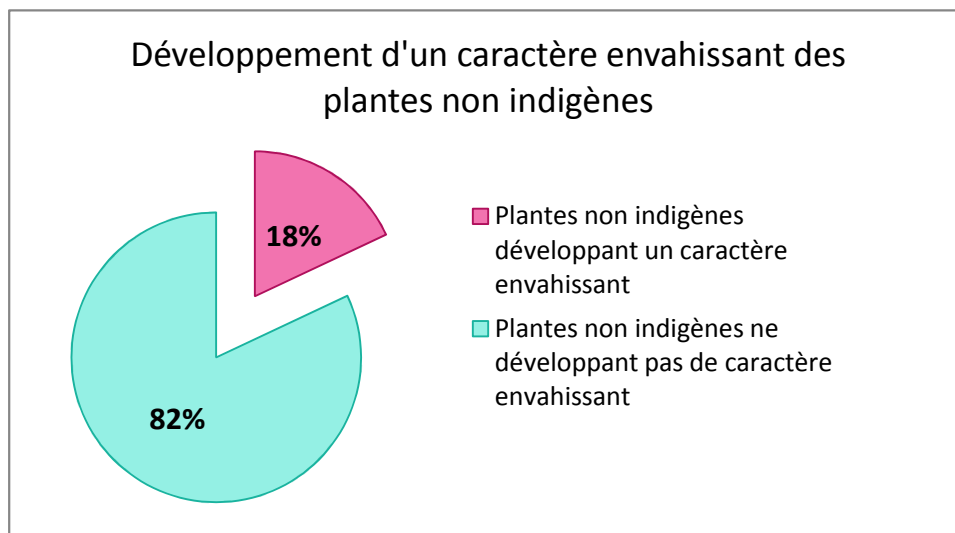


Fig 2 : Répartition des plantes vasculaires selon leur caractère envahissant. Dans ce graphique sont considérées comme indigènes, les plantes assimilées indigènes, celles dont l'indigénat est inconnu ou incertain et celles qui sont présentes historiquement et qui ne sont pas récemment revues.

Parmi les 36 plantes non indigènes présentant un caractère envahissant, **16 sont considérées comme invasives avérées et 25 comme invasives potentielles (annexe 1).**

<sup>3</sup> Plante non indigène\* ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère envahissant avéré ni d'impact négatif sur la biodiversité dans le territoire considéré mais dont la possibilité de développer ces caractères (par reproduction sexuée ou multiplication végétative) n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment du caractère envahissant de cette plante et des impacts sur la biodiversité dans d'autres régions. La présence de telles plantes sur le territoire considéré, en milieux naturels ou anthropisés, nécessite une surveillance particulière, et peut justifier des mesures rapides d'intervention. Se référer à la liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie (Waymel *et al.*, 2016) disponible sur le site internet du CBN de Brest ([http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/CBNB\\_Waymel\\_2016\\_63120.pdf](http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/CBNB_Waymel_2016_63120.pdf)).

## Bilan 2016

### ▪ Bilan des connaissances acquises en 2016

**En 2016, 476 relevés concernant au moins une plante invasive ou une plante en observation ont été intégrés à la base de données Calluna du CBN de Brest.** Quelques relevés sont en cours de validation et d'intégration.

Parmi ces 476 relevés, 32 concernent le Calvados, 111 la Manche et 333 l'Orne. La différence du nombre de relevés entre les départements et notamment entre l'Orne et le Calvados est liée à l'effort variable de prospection. En effet, les inventaires floristiques dans le cadre de l'atlas de la flore du Calvados sont terminés alors que ceux pour l'atlas de la flore de l'Orne sont en cours.

Les 61 contributeurs sont principalement le CBN et son réseau de bénévoles, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), les Parcs Naturels Régionaux (PNR), le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (Symel), les Conseils départementaux, des associations naturalistes telles que l'Association Faune Flore de l'Orne (AFFO) et les bureaux d'études.

### ▪ Vigilance sur : l'Ailanthé glanduleux (*Ailanthus altissima*)

Originnaire d'Asie orientale, cette espèce a été introduite en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle. Souvent planté pour sa croissance rapide et son esthétique, ses populations semblent en très forte progression actuellement notamment dans le nord ouest de la France. Cette espèce s'échappe des jardins et colonise les friches et milieux remaniés mais également les coupes forestières et lisières, les dunes et milieux sableux et parfois les ripisylves. L'espèce se dissémine à grande distance par ses fruits ailés (samares) mais aussi sur place à partir de ses racines formant des populations clonales denses monospécifiques (des substances allélopathiques émises par les racines limitent la croissance et la germination d'autres espèces) (Levy *et al.*, 2015). Photo : P. Lacroix



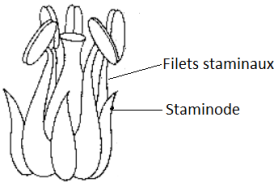
### ▪ Zoom sur le groupe « Carpobrotus »

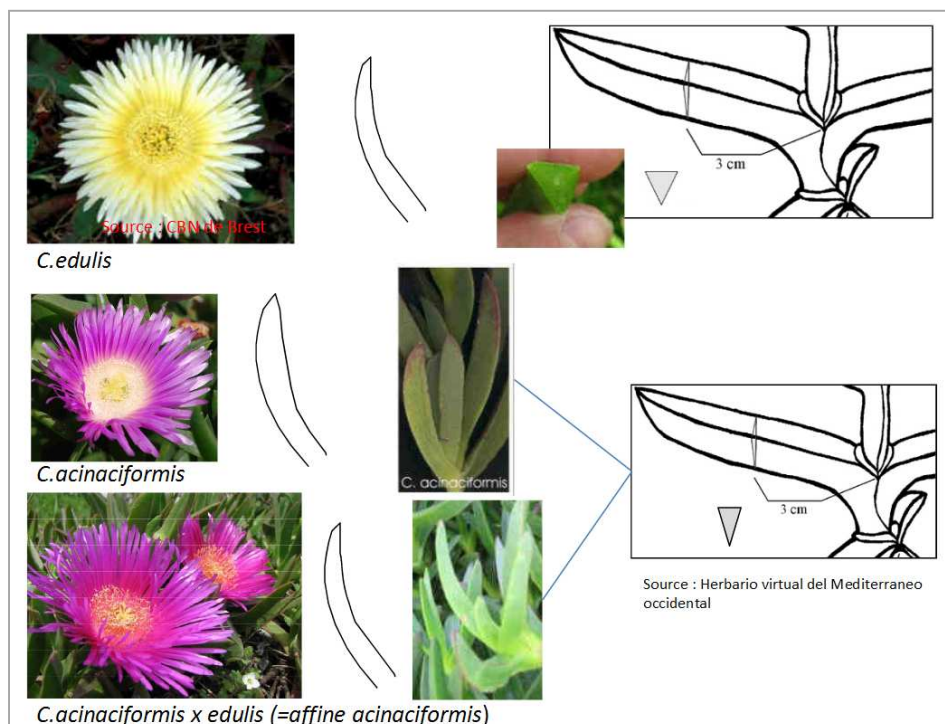
La distinction entre les taxons du groupe de *Carpobrotus edulis/acinaciformis* est très rarement faite de façon systématique sur notre territoire d'agrément. 3 taxons sont à différencier : *Carpobrotus edulis* (L.) N.E.Br., *Carpobrotus acinaciformis* (L.) L. Bolus et des formes de *C. edulis* introgressées par *C. acinaciformis*, tantôt nommées *Carpobrotus affine acinaciformis* (Muller, 2004), tantôt *Carpobrotus acinaciformis* x *C. edulis* (Tison & Foucault (de) coord., 2014).

Il apparaît important de pouvoir distinguer ces trois taxons pour établir leur statut respectif d'invasivité. En effet, ce groupe présente un caractère envahissant avéré en Bretagne et est classé en invasive potentielle en Pays de la Loire et en invasive avérée émergente en Basse-Normandie, où les Griffes de sorcières colonisent pelouses et rochers du littoral, parfois sur des sites abritant des

espèces protégées (*Rumex rupestris*, *Asplenium marinum*...). La détermination est réalisée essentiellement durant la période de floraison qui est fort heureusement assez longue (d'avril à octobre).

Plusieurs critères sont à examiner :

	<i>Carpobrotus edulis</i>	<i>Carpobrotus acinaciformis</i>	<i>Carpobrotus affine acinaciformis</i> ou <i>Carpobrotus acinaciformis</i> x <i>C. edulis</i>
<p><b>Fleurs</b></p> <p><b>Staminodes</b> (étamine stérile, souvent modifiée ou atrophiée).</p>  <p>(Jouy, Foucault (de), 2016)</p>	<p>Fleurs à moins de 12 stigmates et carpelles</p> <p>Staminode jaune pâle (rarement rosés).</p>	<p>Fleurs à plus de 12 stigmates et carpelles</p> <p>Staminode pourpre. Filets staminaux à couleur variée, souvent jaunâtre ou blanchâtre.</p>	<p>Fleurs à moins de 12 stigmates et carpelles</p> <p>Staminode pourpre. Filets staminaux purpurins.</p>
<p><b>Feuille</b></p>	<p>Section en triangle équilatéral à 3cm de la base, non élargies dans leur moitié apicale.</p> <p>Feuilles généralement &gt; 7cm</p>	<p>Section en triangle isocèle à 3cm de la base, nettement élargies dans leur moitié apicale.</p> <p>Feuilles généralement &gt; 7cm</p>	<p>Section en triangle isocèle à 3cm de la base, non ou très peu élargies dans leur moitié apicale.</p> <p>Feuilles généralement &gt; 7cm</p>
<p><b>Plante</b></p>	<p>Plante pouvant mesurer plusieurs mètres à l'horizontal</p>	<p>Plante ne dépassant pas 1m de long à l'horizontal</p>	<p>Plante pouvant mesurer plusieurs mètres à l'horizontal</p>



Pour en savoir plus : [http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/Carpobrotus\\_FDortel\\_CBNBrest.pdf](http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/Carpobrotus_FDortel_CBNBrest.pdf)

## ▪ Actualités

### **Une nouvelle liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie**

En 2016, le CBN de Brest a édité 3 nouvelles listes des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie, Pays de la Loire et Bretagne (Pour en savoir plus : <http://www.cbnbrest.fr/site/telechargement.html>). Basées sur la même méthodologie que celles établies en 2013, ces listes, par l'évolution de certains taxons, mettent en évidence la progression des espèces sur le territoire et leur dynamique de population. En Basse-Normandie, cette liste comprend 16 plantes invasives avérées, 25 plantes invasives potentielles et 61 plantes en observation (cf. paragraphe « Rappel de la situation en Basse-Normandie »).

En 2017-2018, une réflexion sur les critères méthodologiques sera amorcée afin d'intégrer « le risque d'apparition prochaine » de certaines plantes à l'échelle du département limitrophe (catégorie IP1 dans la méthodologie actuelle) mais aussi à des échelles plus larges comme les régions voisines ou pays voisins possédant des caractéristiques climatiques proches.

### **Une stratégie de lutte contre les espèces invasives à l'échelle normande**

Dans un contexte de fusion des régions, il est apparu indispensable de structurer les actions de gestion des EEE en Normandie. Une coordination régionale bas-normande étant déjà existante, il convenait de l'étendre en Haute-Normandie. Afin de recenser les actions mises en place dans l'ancienne région Haute-Normandie et les attentes des parties prenantes, une enquête auprès des acteurs hauts normands a été réalisée. La majorité des répondants ont souhaité une stratégie régionale de coordination sur le territoire et l'organisation de rencontres régulières permettant le partage d'expériences afin de favoriser la communication et la mutualisation de l'information. Au cours de l'année 2017, une stratégie normande de lutte contre les espèces invasives devrait être proposée par les CEN de Haute et de Basse-Normandie.

Pour en savoir plus : [http://www.gt-ibma.eu/wp-content/uploads/2016/10/161028-LETTRE\\_IBMA\\_14.pdf](http://www.gt-ibma.eu/wp-content/uploads/2016/10/161028-LETTRE_IBMA_14.pdf)

Il est à noter que concernant la connaissance sur les plantes vasculaires invasives et notamment l'édition des listes d'alerte, le CBN de Brest et son antenne de Basse-Normandie ainsi que le CBN de Bailleul et son antenne de Haute-Normandie travailleront dès 2017 sur un catalogue de la flore Normande. Ainsi, dans les années à venir, une liste régionale des plantes vasculaires invasives sera proposée.

## Bibliographie

BRANQUART E., FRIED G., 2016 - *Les espèces envahissantes d'ici et d'ailleurs*. Paris : Gerfaut, 189 p.

JOUY A., FOUCAULT B. (de), 2016 - *Dictionnaire illustré de botanique*. Mèze : Biotope éditions, 471 p

LEVY V., WATTERLOT A., BUCHET J., HAUGUEL J.-C., TOUSSAINT B., 2015 - *Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France. 30 fiches de reconnaissances et d'aide à la gestion*. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 140 p.

MULLER S. (coord.), 2004 - *Plantes invasives en France : état des connaissances et propositions d'actions*. Paris : Muséum national d'histoires naturelles, 168 p. (Patrimoines naturels ; 62).

TISON J.-M. (coord.), FOUCAULT B. (de) (coord.), 2014 - *Flora Gallica. Flore de France*. Mèze : Biotope éditions, XX-1195 p.

WAYMEL J., BOUSQUET T., ZAMBETTAKIS C., GESLIN J., 2016 - *Liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie*.

DREAL Basse-Normandie / Région Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique national de Brest, 41 p.

<http://www.cbnbrest.fr>

<http://www.gt-ibma.eu>

## Annexe 1 : Liste des plantes vasculaires de Basse-Normandie – 2016

	Nom scientifique selon le R.N.F.O	Nom vernaculaire
<b>16 Invasives avérées</b>	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux
	<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Séneçon en arbre
	<i>Carpobrotus acinaciformis</i> / <i>edulis</i> <sup>4</sup>	Griffe de sorcière <i>sensu lato</i>
	<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne	Crassule de Helms
	<i>Egeria densa</i> Planch.	Egérie dense
	<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand lagarosiphon
	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya
	<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-pourpier
	<i>Ludwigia uruguayensis</i> (Cambess.) H.Hara	Jussie à grandes fleurs
	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil
	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková	Renouée de Bohême
	<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Rhododendron pontique
	<i>Spartina x townsendii</i> H.Groves & J.Groves var. <i>anglica</i> (C.E.Hubb.) Lambinon & Maquet	Spartine anglaise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase	
<b>25 Invasives potentielles</b>	<i>Cuscuta australis</i> R.Br.	Cuscute australe
	<i>Eragrostis pectinacea</i> (Michx.) Nees	Eragrostis en peigne
	<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Impatience du Cap
	<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie fausse-gratiote
	<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale à deux épis
	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Arbre à papillon
	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté
	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du Cap
	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'Armoise
	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle à feuilles de renoncule
	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore
	<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolle fausse-fougère
	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa
	<i>Cotula coronopifolia</i> L.	Cotule pied-de-corbeau
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée de Nuttall
	<i>Epilobium adenocaulon</i> Hausskn.	Epilobe cilié
	<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs
	<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	Cytise faux-ébénier
	<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles
	<i>Lycium barbarum</i> L.	Lyciet commun
	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge commune
	<i>Polygonum polystachyum</i> C.F.W.Meissn.	Renouée à nombreux épis
	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise, Laurier-palme
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	
<i>Rosa rugosa</i> Thunb.	Rosier rugueux	

<sup>4</sup> Certains taxons n'ont pas pu être évalués en 2015 du fait d'un niveau de connaissances insuffisant. C'est le cas notamment de certains hybrides ou taxons très proches, classiquement regroupés en entités supra-spécifiques (ex : *Carpobrotus acinaciformis* et *C. edulis*). Néanmoins, nous souhaitons attirer l'attention des botanistes sur ces taxons afin de les inciter à les déterminer avec la plus grande précision possible. En effet, des taxons très proches morphologiquement n'ont pas forcément le même caractère envahissant au sein des communautés végétales locales, et il est important de pouvoir les distinguer pour leur attribuer, à terme, un statut d'invasivité."